

Règlement intérieur

Rapide de Cotignac 2025

Article 1 : Organisation

Le Club d'échecs Caïssa Carcès-Cotignac organise le 4^{ème} Open Rapide de Cotignac, à la Salle du Grainage, rue Saint-Joseph, 83570 COTIGNAC le 19 octobre 2025.

Tournoi A en 8 rondes, est ouvert à tous.

Tournoi B en 8 rondes, est réservé aux personnes ayant moins de 1600 Elo

Tournoi C en 9 rondes est réservé aux jeunes jusqu'à U18 ayant moins de 1300 Elo.

Tout joueur doit pouvoir justifier son classement en présentant une licence ou une attestation.

S'il n'y a pas assez de joueurs inscrits dans le tournoi A, B ou C, l'organisateur peut décider de regrouper les tournois ou de les transformer.

L'organisateur se réserve le droit d'inscrire tout joueur non classé dans le tournoi A ou B.

Article 2 : Homologation

Cet évènement est homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.).

Les appariements informatisés (programme PAPI version 3.3.8 conçu par Erick MOURET) se font au système suisse (néerlandais), sans protection de club ou de famille.

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. entrées en application le 1er janvier 2023.

Les tournois sont homologués pour l'ELO RAPIDE FIDE pour le A et le B et FFE pour le C.

Article 3 : Cadence

La cadence de jeu est de 15' plus 5'' par coup pour toute la partie.

Article 4 : Le Bye

Pas de Bye

Article 5 : Horaires

Les parties se joueront aux dates et heures suivantes :

Pointage 8h30 à 9h25

Ronde 1 : 9h30

Ronde 2 : 10h15

Ronde 3 : 11h10

Ronde 4 : 11h55

Ronde 5 : 14h00

Ronde 6 : 14h45

Ronde 7 : 15h40

Ronde 8 : 16h25

Remise des prix 17h30

Article 6 : Inscription

- Inscription sur place possible à partir de 8h30 ; clôture des inscriptions à 9h15.

- Droits d'inscription Seniors 20 € Jeunes 10 € Titrés exonérés

- Licence B : 3 € pour les jeunes et 8 € pour les adultes.

Article 7 : Prix

Tournois A & B : Prix pour les 3 premières places, en fonction des inscriptions.

Tournois A & B : Prix secondaires selon l'elo, l'âge, en fonction du nombre des participants.

Tournoi C : Coupes, médailles et cadeaux pour le podium et par catégories.

La liste des prix sera affichée avant le début de la 5ème ronde dans la salle du tournoi.

Les prix sont attribués par rapport à la place réelle.

Le classement rapide estimé compte pour le calcul des prix comme un classement rapide réel.

Les prix ne sont pas cumulables et la présence est indispensable pour recevoir son prix

Article 8 : Départage

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le « Buchholz » puis le « Buchholz tronqué » puis la « performance » en suivant le calcul du logiciel PAPI. Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Article 9 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par :

L. Montella, arbitre AFO1 et autres arbitres sur place.

Article 10 : Comportement

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions. Il est interdit d'analyser ou de blitz dans la salle du tournoi.

Les forfaits non justifiés seront signalés au directeur des titres et des sanctions pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Si des comportements inappropriés, même en dehors de la salle jeu, sont constatés, l'organisateur se donne le droit d'exclure temporaire ou définitivement le joueur du tournoi.

Article 11 : Commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la ligue PACA ou de la Fédération Française des Echecs. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Le joueur doit faire appel par courrier recommandé avec AR dans les 10 jours suivant la dernière ronde du tournoi auprès de la commission d'appel de son choix et informer l'organisateur ainsi que l'arbitre par email avec un accusé de réception.

Article 12 : Nullité par accord mutuel

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 13 : Enregistrement du résultat

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) saisit le résultat à la table d'enregistrement et vérifie qu'il est correctement enregistré.

Pour être prise en compte, une erreur à la ronde « r » doit être signalée à l'arbitre, au plus tard avant la publication des appariements de la ronde « r+2 ». Passé ce délai, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement individuel ELO du joueur (D8-C.04.2 LA).

Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier et arrête la pendule.

Article 14 : Annexe A

L'article A5 de l'annexe A du livre de l'arbitre est utilisé pour l'ensemble de la compétition :

Article 15 : Retard

Tout joueur arrivant avec plus de 10 minutes de retard après le lancement de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 16 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 17 : Droit à l'image

Tous les participants autorisent expressément l'utilisation de leur image et renoncent à tout droit de réclamation ou de compensation supplémentaire.

Article 18 : Compléments

La salle de la compétition comprend « la zone de jeu », les toilettes, « la zone fumeur » et « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Les téléphones et objets électroniques doivent être éteints et rangés hors de portée sous peine de perte de la partie. Néanmoins, en cas de nécessité de rester joignable, prévenir l'arbitre qui prendra les mesures nécessaires, et ce avant le début de la ronde.
- Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.
- On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné.

Tout participant s'engage à respecter ce règlement intérieur et la charte du joueur d'échecs.

Cotignac, le 19 octobre 2025

L'Arbitre Principal,
Laurent Montella

L'Organisateur,
Pierre BÉLIARD